

RÉSEAU JCCH



Jeune chambre de commerce haïtienne, 4416, boul. St-Laurent, Montréal, H2W 1S5

www.jcch.ca info@jcch.ca 514-849-4111

Le renouveau du printemps

Le 19 mars dernier, la Jeune chambre de commerce haïtienne tenait sa troisième assemblée annuelle.

L'assemblée annuelle est une excellente occasion pour les membres de non seulement s'informer des actions portées par le Conseil d'administration mais aussi de venir donner leurs opinions, commentaires ou suggestions quant à la direction qu'ils désirent voir leur organisation emprunter.

Ainsi les divers membres et administrateurs ont révisés ensemble, dans la convivialité et la transparence, les divers accomplissements de la JCCH au cours de la dernière année.

Également, les membres ont dû exécuter leur droit de vote afin de combler les six postes disponibles tel que prévu par les règlements ainsi qu'un poste d'un an vacant.

Douze excellents candidats se sont présentés lors des élections.

DANS CETTE PARUTION

Le renouveau du printemps	1
La journée des entrepreneurs	1
À la découverte de ce que nous sommes	2
C'est quelqu'un de ma communauté!	4
Offre de service	4
16 erreurs fréquentes lors de la déclaration des revenus	5
Bénévoles recherchés	7

Nous tenons à féliciter les toutes nouvelles recrues au sein du conseil soit Nathalie Angibeau, Vanessa Cupidon et Salomé Elibert ainsi que les administrateurs qui ont été chercher un nouveau mandat : Riccardo Alexandre, Serge Daudier, Mélissa Dorsaint et Katlyne Gaspard.

Nous entrons dans une nouvelle saison avec une nouvelle équipe et de nouveaux défis. C'est un renouveau pour la JCCH et souhaitons leur, pour notre bien à tous, du succès dans leurs nouvelles tâches!

La journée des entrepreneurs

L'activité la plus complète pour se lancer en affaires!

Cette activité majeure organisée en collaboration avec la **Ville de Montréal** et le **Conseil québécois de la franchise (CQF)** a pour mission de favoriser des projets d'entreprenariats fondés, dirigés ou gérés par des jeunes âgés de 18 à 40 ans.

Lors de cette activité les participants auront le loisir de prendre part à **plusieurs** ateliers offerts par des spécialistes. Ils pourront également visiter de nombreux kiosques et

réseauter lors du cocktail-conférence dont l'invité d'honneur sera **Bruny Surin**.

Veuillez consulter notre site Internet pour consulter l'ensemble des ateliers offerts, la présentation des conférenciers, voir la liste des prix ou simplement vous inscrire!

www.jcch.ca ou info@jcch.ca

Date : samedi 23 avril 2005

Heure : 8h45 à 17h00

À la découverte de ce que nous sommes!

“Celui qui ne sait pas d'où il vient, ne sait pas non plus où il ira” Anonyme.

C'est en partant de ce proverbe bien connu de tous que nous avons pris l'initiative de faire connaître l'histoire de notre pays d'origine au sein de ce journal.

Contrairement à la pensée générale, l'histoire de nos ancêtres est extrêmement riche. C'est un devoir de notre part de faire vivre leur mémoire. Ces derniers avec peu de moyens ont grandement influencé leur époque, mais leurs combats courageux ne se retrouvent pas dans nos manuels d'histoire.

Ci-bas vous retrouverez une retranscription de la déclaration d'indépendance d'Haiti. Prenez le temps de vous attardez à cet acte. D'ailleurs, conservez là et à chaque page d'histoire dont nous vous feront part, retournez vers cette dernière. Mettez vous dans leur peau lors de leurs combats puis revenez au moment présent et chaque fois demandez vous s'il est réellement difficile de bâtir un monde nouveau ici et là-bas.

Bonne lecture de l'acte d'indépendance du premier pays noir indépendant au monde et du second pays d'Amérique après les Etats-Unis !

Citoyens,

Ce n'est pas assez d'avoir expulsé de votre pays les barbares qui l'ont ensanglanté depuis deux siècles ; ce n'est pas assez d'avoir mis un frein aux factions toujours renaissantes qui se jouaient tour à tour du fantôme de liberté que la France exposait à vos yeux ; il faut, par un dernier acte d'autorité nationale, assurer à jamais l'empire de la liberté dans le pays qui nous a vus naître ; il faut ravir au gouvernement inhumain, qui tient depuis longtemps nos esprits dans la torpeur la plus humiliante, tout espoir de nous réasservir ; il faut enfin vivre indépendant ou mourir.

Indépendance ou la mort... Que ces mots sacrés nous rallient, et qu'ils soient le signal des combats et de notre réunion.

Citoyens, mes compatriotes, j'ai rassemblé en ce jour solennel ces militaires courageux, qui, à la veille de recueillir les derniers soupirs de la liberté, ont prodigué leur sang pour la sauver ; ces généraux qui ont guidé vos efforts contre la tyrannie, n'ont point encore assez fait pour votre bonheur... Le nom français lugubre encore nos contrées.

Tout y retrace le souvenir des cruautés de ce peuple barbare: nos lois, nos mœurs, nos villes, tout porte encore l'empreinte française; que dis-je? il existe des Français dans notre île, et vous vous croyez libres et indépendants de cette république qui a combattu toutes les nations, il est vrai, mais qui n'a jamais vaincu celles qui ont voulu être libres.

Eh quoi! Victimes pendant quatorze ans de notre crédulité et de notre indulgence ; vaincus, non par des armées françaises, mais par la piteuse éloquence des proclamations de leurs agents ; quand nous lasserons-nous de respirer le même air qu'eux ? Sa cruauté comparée à notre patiente modération ; sa couleur à la nôtre ; l'étendue des mers qui nous séparent, notre climat vengeur, nous disent assez qu'ils ne sont pas nos frères, qu'ils ne le deviendront jamais et que, s'ils trouvent un asile parmi nous, ils seront encore les machinateurs de nos troubles et de nos divisions.

Citoyens indigènes, hommes, femmes, filles et enfants, portez les regards sur toutes les parties de cette île ; cherchez-y, vous, vos épouses, vous, vos maris, vous, vos frères, vous, vos sœurs; que dis-je? Cherchez-y vos enfants, vos enfants à la mamelle ! Que sont-ils devenus ?... Je frémis de le dire... la proie de ces vautours. Au lieu de ces victimes intéressantes, votre œil consterné n'aperçoit que leurs assassins ; que les tigres encore dégouttants de leur sang, et dont l'affreuse présence vous reproche votre insensibilité et votre lenteur à les venger. Qu'attendez-vous pour apaiser leurs mânes ? Songez que vous avez voulu que vos restes reposassent auprès de ceux de vos pères, quand vous avez chassé la tyrannie ; descendrez-vous

dans la tombe sans les avoir vengés ? Non, leurs ossements repousseraient les vôtres.

Et vous, hommes précieux, généraux intrépides, qui insensibles à vos propres malheurs, avez ressuscité la liberté en lui prodiguant tout votre sang ; sachez que vous n'avez rien fait si vous ne donnez aux nations un exemple terrible, mais juste, de la vengeance que doit exercer un peuple fier d'avoir recouvré sa liberté, et jaloux de la maintenir ; effrayons tous ceux qui oseraient tenter de nous la ravir encore : commençons par les Français... Qu'ils frémissent en abordant nos côtes, sinon par le souvenir des cruautés qu'ils y ont exercées, au moins par la résolution terrible que nous allons prendre de dévouer à la mort quiconque, né français, souillerait de son pied sacrilège le territoire de la liberté.

Nous avons osé être libres, osons l'être par nous-mêmes et pour nous-mêmes ; imitons l'enfant qui grandit : son propre poids brise la lisière qui lui devient inutile et l'entrave dans sa marche. Quel peuple a combattu pour nous ? Quel peuple voudrait recueillir les fruits de nos travaux ? Et quelle déshonorante absurdité que de vaincre pour être esclaves. Esclaves !... Laissons aux Français cette épithète qualificative : ils ont vaincu pour cesser d'être libres.

Marchons sur d'autres traces ; imitons ces peuples qui, portant leur sollicitude jusque sur l'avenir, et appréhendant de laisser à la postérité l'exemple de la lâcheté, ont préféré être exterminés que rayés du nombre des peuples libres.

Gardons-nous cependant que l'esprit de prosélytisme ne détruise notre ouvrage ; laissons en paix respirer nos voisins, qu'ils vivent paisiblement sous l'empire des lois qu'ils se sont faites, et n'allons pas, boute-feux révolutionnaires, nous érigeant en législateurs des Antilles, faire consister notre gloire à troubler le repos des îles qui nous avoisinent : elles n'ont point, comme celle que nous habitons, été arrosées du sang innocent de leurs habitants ; elles n'ont point de vengeance à exercer contre l'autorité qui les protège.

Heureuses de n'avoir jamais connu les fléaux qui nous ont détruits, elles ne peuvent que faire des vœux pour notre prospérité. Paix à nos voisins ! mais anathème au nom français ! haine éternelle à la France ! voilà notre cri.

Indigènes d'Haïti, mon heureuse destinée me réservait à être un jour la sentinelle qui dût veiller à la garde de l'idole à laquelle vous sacrifiez, j'ai veillé,

combattu, quelquefois seul, et, si j'ai été assez heureux pour remettre en vos mains le dépôt sacré que vous m'avez confié, songez que c'est à vous maintenant à le conserver. En combattant pour votre liberté, j'ai travaillé à mon propre bonheur. Avant de la consolider par des lois qui assurent votre libre individualité, vos chefs que j'assemble ici, et moi-même, nous vous devons la dernière preuve de notre dévouement.

Généraux, et vous chefs, réunis ici près de moi pour le bonheur de notre pays, le jour est arrivé, ce jour qui doit éterniser notre gloire, notre indépendance.

S'il pouvait exister parmi vous un cœur tiède, qu'il s'éloigne et tremble de prononcer le serment qui doit nous unir.

Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination. De combattre jusqu'au dernier soupir pour l'indépendance de notre pays !

Et toi, peuple trop longtemps infortuné, témoin du serment que nous prononçons, souviens-toi que c'est sur ta constance et ton courage que j'ai compté quand je me suis lancé dans la carrière de la liberté pour y combattre le despotisme et la tyrannie contre laquelle tu luttais depuis quatorze ans. Rappelle-toi que j'ai tout sacrifié pour voler à ta défense, parents, enfants, fortune, et que maintenant je ne suis riche que de ta liberté ; que mon nom est devenu en horreur à tous les peuples qui veulent l'esclavage, et que les despotes et les tyrans ne le prononcent qu'en maudissant le jour qui m'a vu naître ; et si jamais tu refusais ou recevais en murmurant les lois que le génie qui veille à tes destinées me dictera pour ton bonheur, tu mériterais le sort des peuples ingrats.

Mais loin de moi cette affreuse idée. Tu seras le soutien de la liberté que tu chéris, l'appui du chef qui te commande.

Prête donc entre ses mains le serment de vivre libre et indépendant, et de préférer la mort à tout ce qui tendrait à te remettre sous le joug.

Jure enfin de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de ton indépendance.

Fait au quartier général des Gonaïves, le 1er janvier 1804, l'an 1er de l'indépendance

C'est quelqu'un de ma communauté

La réussite passe par le travail, le plaisir et la discipline !



Tel est la devise du chirurgien Dickens St-Vil attaché au soin des enfants à l'hôpital Sainte-Justine.

Ayant quitté Haïti à l'âge de 12 ans pour venir s'installer au Québec, Dickens St-Vil a poursuivi des études de médecine générale à l'université McGill. Par la suite, il a complété sa formation en obtenant une spécialisation en chirurgie générale puis en pédiatrie des universités McGill et Montréal respectivement. Bien que Dickens fût un étudiant brillant, c'est essentiellement par ses grandes capacités athlétiques que ce dernier se démarque. D'ailleurs, celui-ci a été intronisé en 2001 au temple de la renommée du sport de l'université McGill comme joueur de soccer.

Malgré le fait qu'il soit professeur agrégé de clinique en plus d'être directeur de formation en chirurgie pédiatrique à l'université de Montréal, il donne continuellement de son temps à des actes humanitaires.

Ainsi, ce dernier est retourné à plusieurs reprises en Haïti pour des missions médicales. Au cours de ces missions, il a opéré près de 300 personnes dans de petits villages et ce tout à fait gratuitement.

*"En février 2004, pendant les soulèvements en Haïti, le Dr St-Vil s'est rendu à Tiverny avec deux autres médecins et trois infirmières de l'Hôpital Sainte-Justine, où il exerce désormais. Pendant 4 jours, 12 heures par jour, il a opéré 35 personnes dans un bloc opératoire de fortune installé dans le bureau d'un directeur d'école." **

Nous sommes unanime, tel que le déclare la sélection du Readers Digest, Dr St-Vil est un héros parmi nous!

Source : www.selection.ca/mag/2005/03/heros.

Offre de service

T² Management
Société-Conseil

Serge Timothée Jr

Consultant en comptabilité informatisée

899, rue Rochon
Montréal (Québec) H4L 1V2
T. : (514) 748-1094
C. : (514) 264-1094
E. : sergetimothee@hotmail.com

- Préparation d'états financiers
- Préparation de rapports d'impôts
- Comptabilité et tenue de livres
- Formation sur logiciels comptables

Profitez de 10 ans d'expériences en comptabilité et en fiscalité et confiez-nous la préparation de vos rapports d'impôts !
Profitez de tarifs abordables et appelez-nous sans tarder au :

(514) 748-1094 ou au (514) 264-1094

16 erreurs fréquentes faites lors de la préparation de déclaration de revenus !

Voici quelques-unes des erreurs fréquentes qu'il m'a été permis de constater dans ma pratique. Comme personne n'est infaillible, il se peut même que votre comptable fasse ces erreurs. Soyez donc attentifs vous pourriez économiser quelques centaines de dollars, voir quelques milliers. Yves Chartrand, une sommité en fiscalité, a développé une liste de 80 erreurs fréquentes dont quelques-unes, que j'ai pu constater, sont indiquées ci-après.

L'impôt des particuliers est beaucoup plus complexe que le croit la plupart des gens. Même si votre déclaration vous paraît simple (et encore plus simple depuis que vous la préparez avec un ordinateur) il est bien probable que vous y ayez laissé glisser quelques erreurs.

Si vous avez des questions ou des commentaires n'hésitez pas à me contacter au 514-493-(FISC) 3472. Une question, ça ne coûte rien, mais les conseils valent de l'or. Visitez mon site sur <http://www.celestin-comptable-agree.ca>



Philippe Célestin, CA

9 erreurs malheureusement trop fréquentes présentées ici en rafale

1. Se fier entièrement à la qualité des réponses téléphoniques données par les fonctionnaires des autorités fiscales (N.B. Le vérificateur général du Québec a indiqué en 2001 que le taux de « mauvaises réponses » excédait 36% à Revenu Québec !...)
2. Réclamation de déduction d'amortissement ou REER, alors qu'on n'est pas en situation d'impôt payable ! Ces déductions devraient être évitées, car elles sont reportables.
3. Non-réclamation des honoraires du comptable dans l'état des dépenses de location d'immeuble.
4. Réclamer des pertes de location de plus de 10 000\$ et déclencher une vérification fiscale (Revenu Qc a déclaré, à l'APFF en 1998, que ces pertes de 10 000\$ et plus tombent sous la loupe de la vérification.
5. Pourcentage d'utilisation de l'automobile trop élevé ou un coût d'utilisation au KM trop élevé déclenchant une vérification fiscale. Aussi, la méconnaissance des méthodes alternatives de calculs des avantages automobiles fait perdre beaucoup d'argent aux contribuables.
6. Non-réclamation des impôts fonciers par les propriétaires d'une maison qui subissent une baisse importante de revenus, par exemple lors d'un congé de maternité, ou la perte d'un emploi...
7. Réclamation de frais de garde d'enfants au fédéral alors que la déduction ne génère plus d'économie d'impôt, alors que la réclamation a pour effet de réduire la Prestation fiscale canadienne pour enfants.
8. Ne pas réclamer l'exemption pour résidence principale à la vente d'un chalet ou d'une résidence secondaire à l'étranger (ex. une résidence en Martinique ou en Floride) si c'est plus avantageux.

9. Ne pas réclamer une déduction fiscale oubliée aussi loin que pour les 10 dernières années.

10. Des logiciels qui bousillent vos frais de scolarité au Québec!

En effet, les logiciels choisissent la déclaration (la simplifiée ou la générale) qui vous rapporte le plus grand remboursement d'impôt. Comme la déclaration simplifiée ne permet pas de déduire vos frais de scolarité, le logiciel pourrait choisir d'utiliser la déclaration générale pour déduire vos frais de scolarité, et ce, même si vous devez utiliser 3000\$ de frais de scolarité pour obtenir 2\$ de remboursement supplémentaire ! Comme 2004, est la dernière année où l'on a le régime simplifié (avec son fameux montant forfaitaire) il pourrait être avantageux pour beaucoup de gens d'attendre l'an prochain pour déduire leurs frais de scolarité.

11. Frais médicaux – vous croyez peut-être à tort que vous ne pouvez jamais en déduire

Une quantité phénoménale de gens oublient de déduire comme frais médicaux la prime qu'ils paient pour une assurance médicale ou médicament. En fait, les gens comprennent mal la fiscalité associée aux paiements de leurs assurances collectives. Disons, par exemple, que vous avez une assurance collective typique que vous payez à 60% (1 500\$) et que votre employeur paie à 40% (1 000\$) pour un total de 2 500\$.

Au fédéral, la portion de l'employeur n'est pas imposable. Au Québec elle est imposable et ce montant est indiqué à la case J du relevé 1. Comme vous serez imposés sur le montant payé par l'employeur, au Québec, vous aurez le droit de déduire cette somme (case J) comme frais médicaux. La plupart des logiciels font bien le calcul. Le problème c'est que la plupart des gens oublient (tout comme les logiciels) la portion qu'ils ont eux-mêmes payée. Le total payé par l'employé se retrouve normalement sur le dernier talon de chèque de l'année. Il est donc primordial de fournir ce talon à votre comptable. S'il ne vous l'a pas demandé, vérifiez votre déclaration de revenus (et celles des années passées). Elles contiennent peut-être une erreur...

Ainsi, au fédéral avec déjà 1 500\$ de frais médicaux il est plus facile de dépasser la limite de 3% du revenu (ou 1 813\$). Au Québec, c'est presque assuré que vous réduirez votre impôt à payer avec une case J de 1 000\$ et une portion payée par vous de 1 500\$ (c'est un total de 2 500\$ de frais médicaux déductibles).

Immeubles locatifs et erreurs fréquentes (5 erreurs fréquentes)

Les erreurs dans l'état des dépenses d'immeubles locatifs sont courantes. On retrouve cinq erreurs majeures.

L'amortissement – Si mal compris !

Au départ, plusieurs individus négligent de réclamer une dépense d'amortissement (amortissement = dépréciation) une petite erreur qui fait payer un peu trop d'impôt.

L'erreur la plus importante c'est surtout lorsque des contribuables oublient de faire la répartition terrain / bâtisse du coût d'achat d'une propriété et réclament une déduction pour amortissement sur le coût d'achat total. En fait, seul le coût de la bâtisse peut faire l'objet d'un amortissement. Imaginez la surprise lorsque les autorités fiscales envoient une cotisation pour refuser des centaines de dollars de déductions d'amortissement.

Une erreur fréquente, lorsque le contribuable utilise un logiciel, est l'ordre où il enregistre les catégories

d'amortissement. La première catégorie, du tableau d'amortissement, sera normalement la première à être dépréciée pour réduire le revenu de location à zéro. Ainsi, si vous avez du mobilier dans une catégorie 8, enregistré juste après la catégorie de la bâtisse il est bien probable que vous n'utilisiez jamais l'amortissement de cette catégorie, car votre revenu de location sera déjà réduit à zéro avec l'amortissement de la bâtisse !

La répartition des dépenses – la boîte à erreurs

Souvent les contribuables détiennent un immeuble où ils résident dans un des logements. Pour un triplex, les contribuables calculent 33% de toutes les dépenses comme étant liées à la partie personnelle. Ce calcul est souvent erroné, car la plupart du temps certaines dépenses d'entretien sont attribuables à 100% à des logements autres que ceux du propriétaire et sont ainsi déductibles à 100% et non à 33%. Malheureusement, étant donné leur conception les logiciels favorisent aussi cette erreur.

Pour les dépenses d'entretien, les contribuables oublient souvent de remplir la TP-1086 (sous peine d'amende de 200\$ pour chaque dépense omise). Ce formulaire doit obligatoirement être rempli pour toutes les dépenses d'entretien faites à l'égard de vos immeubles locatifs. La TP-1086 est un outil pour le ministère pour combattre le travail au noir dans le domaine de la construction. Sur ce formulaire, vous devez indiquer soit le numéro de TVQ soit le numéro d'assurance sociale des entrepreneurs qui vous ont fourni des biens ou services.

L'article du mois prochain :

L'acquisition d'un immeuble locatif – Votre comptable vous a-t-il parlé de la stratégie R.H. ?

La stratégie R.H. est l'une des meilleures stratégies de détention d'un immeuble locatif. Avec cette stratégie l'immobilier vous paraîtra plus incontournable que jamais. Encore mieux qu'un REER pour les personnes en immobilier. Apprenez comment obtenir des déductions insoupçonnées et rendre payant un immeuble locatif... Vous constaterez à quel point les bons conseils valent de l'or.

À bientôt

Bénévoles recherchés

Vous avez envie d'écrire dans le journal, vous avez des talents de graphiste ou vous désirez tout simplement participer au comité communication. Notre comité a besoin de bénévoles à tous les niveaux.

Si cela vous intéresse, envoyez nous vos coordonnées à info@jcch.ca

**Jeune chambre de
commerce haïtienne**

4416, boul. St-Laurent
suite 305
Montréal (Québec)

H2W 1S5

Boîte vocale :
514-849-4111

Courriel :
info@jcch.ca



Nous sommes sur internet !

Visitez nous
www.jcch.ca
